



Troisvierges, le 17 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du conseil communal de TROISVIERGES

Point de l'ordre du jour : 7

Séance publique du :	17.09.2024
Date de l'annonce publique :	11.09.2024
Date de la convocation :	11.09.2024

**Objet : modification et texte
coordonnée du
règlement-taxes sur les
cimetières dans la
commune de Troisvierges**

Présents: Mertens, bourgmestre,
MM. Henckes, Schroeder, échevins
Aubart, Glod, Dumont, Schmitz, Reuter,
Heck, Lopes, De Dood, conseillers

Absents : a) excusés :
b) sans motif :

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu la délibération du conseil communal datant du 23 mai 2023, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 12 septembre 2023, réf. 844xfee5d et par arrêté grand-ducal du 5 septembre 2023, relative à la modification du règlement-taxes sur les cimetières dans la commune de Troisvierges ;

Considérant que certaines taxes sont inférieures à celles facturées par le service des enterrements, Pompes funèbres Stranen de Troisvierges ;

Considérant qu'il s'avère dès lors nécessaire de modifier et d'adapter les taxes sur les cimetières dans la commune de Troisvierges ;

Vu le crédit de 14.000,00 € inscrit au budget 2024 sous l'article 2/626/706200/99001 « Services funéraires – taxes d'inhumations » ;

Vu le crédit de 500,00 € inscrit au budget 2024 sous l'article 2/626/708216/99001 « Location de la morgue » ;

Vu le crédit de 2.000,00 € inscrit au budget 2024 sous l'article 2/626/741000/99001 « Redevances pour concessions 15 ans / tome-colombaire-tombe/urne avec monument/plaque » ;

Sur proposition du collège échevinal ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX

de modifier à partir du 1^{ier} novembre 2024 les taxes sur les cimetières de Troisvierges comme suit :

Troisvierges, le 17 septembre 2024

Concession 15 ans - tombe	
Taxe pour une tombe à 1 place	100,00 €
Taxe pour une tombe à 2 places	200,00 €
Taxe pour une tombe à 3 places	300,00 €
Taxe pour une tombe à 4 places et plus	400,00 €
Concession 15 ans - Colombarie	
Taxe pour un emplacement	400,00 €
Concession 15 ans – tombe urne avec monument/plaque	
Taxe pour un emplacement	400,00 €
La commune de Troisvierges fournit le monument/plaque en question et ce dernier sera facturé au prix d'achat.	

1) Morgues :

Utilisation de la morgue (montant forfaitaire): 40,00 €

2) Les taxes d'Inhumations :

a) Enterrement cercueil(s) dans une tombe simple profondeur :		
	(+/- 160 cm)	1.300,00 €
Idem.	Enterrement le samedi (+140%) :	1.820,00 €
Idem.	Enterrement le dimanche/jour férié (+200%) :	2.600,00 €
b) Enterrement cercueil(s) dans une tombe double profondeur :		
	(+/- 200cm)	1.500,00 €
Idem.	Enterrement le samedi (+140%) :	2.100,00 €
Idem.	Enterrement le dimanche/jour férié (+200%) :	3.000,00 €
c) Enterrement cercueil(s) dans caveau familial existant :		600,00 €
Idem.	Enterrement le samedi (+140%) :	840,00 €
Idem.	Enterrement le dimanche/jour férié (+200%) :	1.200,00 €
d) Enterrement d'une urne dans une tombe ou caveau :		300,00 €
Idem.	Enterrement le samedi (+140%) :	420,00 €
Idem.	Enterrement le dimanche/jour férié (+200%) :	600,00 €
e) Enterrement d'une urne dans le colombarie :		300,00 €
Idem.	Enterrement le samedi (+140%) :	420,00 €
Idem.	Enterrement le dimanche/jour férié (+200%) :	600,00 €
f) Dispersion des cendres :		200,00 €
Idem.	Dispersion le samedi (+140%) :	280,00 €
Idem.	Enterrement le dimanche/jour férié (+200%) :	400,00 €

3) Exhumations :

a) Exhumation d'un corps :	2.000,00 €
b) Exhumation d'une urne :	300,00 €

Troisvierges, le 17 septembre 2024

4) Divers :

Cérémonie d'enterrement civil :	50,00 €
Plaque avec inscription (jardin du souvenir) :	80,00 €
Déplacement d'un corps/ossements :	350,00 €
Déplacement d'une enveloppe plastique :	700,00 €
Déplacement d'une urne :	35,00 €
Recyclage de terres en surplus vers une décharge :	70,00 €/tonne
désinfection morgue et/ou appareil réfrigérant :	180,00 €
heure(s) d'attente :	120,00 €/heure

Ainsi décidé en séance publique à Troisvierges, date qu'en tête.

Suivent les signatures
Pour expédition conforme.

le bourgmestre,



le secrétaire,

